

Appel à candidature pour l'attribution d'un contrat doctoral transverse

L'emploi du genre masculin a pour but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture et doit être considéré de façon neutre.

Deux contrats doctoraux sont ouverts pour le concours transverse 2026 : Un contrat doctoral transverse proposé par l'établissement et un contrat doctoral transverse proposé dans le cadre du projet ConfluencES.

Les conditions de recrutement

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation ou d'une expérience professionnelle établissant son aptitude à la recherche. Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale, inscrire en doctorat des personnes ayant effectué des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis de l'expérience prévue à l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Les écoles doctorales de rattachement sont l'ED 546 Abbé-Grégoire ou l'ED 432 Sciences des métiers de l'ingénieur.

Les candidatures devront faire apparaître :

Un sujet de recherche clairement ancré dans une discipline scientifique identifiée, mettant en évidence une collaboration interdisciplinaire structurée entre deux laboratoires du Cnam.

Cette collaboration devra impérativement associer un laboratoire relevant de l'École doctorale Abbé-Grégoire et un laboratoire relevant de l'École doctorale Sciences des Métiers de l'Ingénieur.

L'ensemble des thématiques scientifiques est éligible, sauf pour le contrat doctoral proposé dans le cadre du projet ConfluencES pour lequel seule la thématique du handicap est éligible.

Le dossier de candidature contiendra les pièces suivantes à présenter dans cet ordre (un seul fichier PDF) :

1. La lettre de candidature officielle formulée par le directeur du laboratoire principal de rattachement. Cette lettre précisera :

A) le nom du directeur de la thèse, le cas échéant le nom des co-encadrants et le pourcentage d'encadrement ;

B) l'avis explicite des directeurs de laboratoires parties prenantes de la collaboration scientifique.

2. La lettre d'acceptation des directeurs de thèse, et le cas échéant des co-encadrants, sur le candidat et le sujet proposé.

3. Le CV du directeur de thèse (HDR ou équivalent impératif) avec le nombre de thèses encadrées pour l'année 2025-2026, et le cas échéant les CV des co-encadrants de thèse.

4. Le CV du candidat, précisant son parcours universitaire, les notes du master, son classement, le justificatif d'obtention du diplôme donnant droit à l'inscription en doctorat. Les étudiants de master n'ayant pas encore validé leur master (la validation devra être effective au 6 septembre 2026) fourniront le relevé de notes du premier semestre.

5. Le projet de recherche de deux à trois pages maximum devra obligatoirement comporter les rubriques suivantes : introduction, contexte national et international, objectifs, approches proposées, échéancier, bibliographie.

Date de dépôt des candidatures : 10 juin 2026 à adresser par voie électronique à suivi.doctorants@cnam.fr

Jury :

L'adjoint de l'administratrice générale chargé de la recherche et de l'innovation, l'adjointe de l'administratrice générale chargée de la formation, le directeur de l'ED Abbé-Grégoire, la directrice adjointe de l'ED SMI ou leurs représentants, le président ou la présidente du Conseil scientifique ou son représentant et 2 enseignants-chercheurs des deux écoles doctorales concernées choisis en fonction de leurs compétences.

L'audition

L'audition des candidats retenus aura lieu le **24 juin 2026** au Cnam (visio possible sous certaines conditions). Les candidats présenteront leur projet de thèse devant le jury durant un entretien de 30 minutes maximum (15 minutes de présentation suivies de 15 minutes de discussion). Les candidats recevront une convocation.

Les résultats du concours seront communiqués aux candidats dans les jours suivant l'audition.

Le suivi

Le candidat retenu devra s'inscrire en doctorat au Cnam via la procédure en ligne ADUM dès la proclamation des résultats.

Le contrat doctoral prendra effet au 1^{er} octobre 2026.
